



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question écrite n° 19168

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences des mesures de redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie annoncées lors du conseil de la sécurité intérieure du 27 avril dernier. Aujourd'hui, des sources d'information diverses font état d'une liste de 94 commissariats menacés de fermeture, et les actions se multiplient dans les villes concernées par ces redistributions de compétences. Pour ce qui touche la Gendarmerie nationale, le chiffre de 326 brigades de gendarmerie situées en zone rurale devant être dissoutes est évoqué. Dans la liste officielle qui circule figurent deux brigades situées dans la quatrième circonscription de la Vienne, fort proches au demeurant, qui sont situées à Moncontour et Saint-Jean-de-Sauves. Ces deux communes font partie du même canton, dont Moncontour est le chef-lieu, et Saint-Jean-de-Sauves la commune la plus peuplée. Les populations concernées, comme les élus du secteur, ne comprendraient pas que de telles mesures viennent frapper simultanément leur canton, dans lequel des efforts particuliers d'animation et de conservation des activités privées et des services publics sont consentis. De plus, le recensement de 1999 apportera la confirmation d'une augmentation particulièrement sensible de la population dans la Vienne, qui est passée en 10 ans de 380 000 à plus de 410 000 habitants. En conséquence, réaffirmant son opposition à toute fermeture dans la Vienne, et tout particulièrement dans l'arrondissement de Châtellerauld, il lui demande à quel stade se situe la réflexion en cours quant à la liste véritable des brigades devant être frappées de fermeture, et quel est son sentiment quant à une fermeture conjointe de deux brigades dans une zone si restreinte.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a la ferme volonté d'assurer l'égalité des citoyens devant le droit à la sécurité. C'est dans cette optique qu'une mission d'analyse et de proposition concernant la répartition géographique des effectifs de la police et de la gendarmerie sur le territoire national a été confiée à Messieurs Carraz et Hyst. Les conclusions de cette mission ont été remises au Premier ministre le 6 avril 1998 et, le 27 avril dernier, le Conseil de sécurité intérieure (CSI) a validé les principes d'une nouvelle répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie. Une éventuelle modification du dispositif territorial des forces de police et de gendarmerie ne peut toutefois s'envisager qu'après une vaste concertation. C'est pourquoi M. Fougier, conseiller d'Etat, a été chargé de conduire au niveau national, ainsi qu'avec les autorités locales et les élus concernés, une large consultation sur cette réorganisation. Les conclusions de cette consultation seront connues avant la fin de l'année. La situation des brigades territoriales de Moncontour et de Saint-Jean-de-Sauves, comme celle d'autres unités, sera examinée dans ce cadre. Les décisions interviendront à l'issue d'une nouvelle réunion du CSI.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19168

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 4996

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6129